

Dampierre en Graçay

2024



Bulletin municipal

LE MOT DU MAIRE



Comme chaque année, je m'adresse à vous avec pour premier objectif de vous souhaiter une bonne santé pour 2024, car c'est ce qui conditionne nos activités et notre vie. Espérons que le Covid ne soit pas de retour : nous avons connu des années trop néfastes.

Je fais des vœux également en faveur d'une année de joie et de bonheur, que ce soit dans le domaine familial, professionnel ou sentimental.

Notre commune va bien mais le monde ne va pas bien. Je risque de répéter des éléments que j'ai déjà formulés l'an dernier, et cela n'est guère réjouissant. Je veux parler de la crise climatique en premier lieu, du réchauffement de notre globe terrestre, en alternance, avec, au contraire, des épisodes de sécheresse ici ou là, ou d'inondations catastrophiques.

Il ne faut pas croire que nous n'y pouvons rien : nous devons faire des économies d'énergie, remplacer les énergies fossiles par des énergies renouvelables, lutter contre les émissions carbonées, isoler nos habitations, utiliser les moyens de déplacement les moins polluants, maintenir ou planter la végétation qui stocke le carbone : tout cela s'appelle l'écologie sociale.

Autre sujet d'inquiétude : les guerres. L'aide humanitaire, l'arrêt des massacres, le cessez-le feu, la paix, voilà ce qui s'impose, en Palestine, en Ukraine et sur les autres champs de conflits.

Plus prosaïquement, attachons-nous à notre commune. Plusieurs chantiers ont été ouverts : aménagement et végétalisation d'espace public, enfouissement des lignes électriques et téléphoniques. D'autres sont terminés : façades et intérieur de l'école. D'autres encore sont en projet, comme un terrain multisports aux Marnières. Tout cela dans le but de rendre notre commune plus belle et plus attractive.

Je renouvelle mes vœux : santé, bonheur et réussite pour 2024.

Le maire de Dampierre-en-Graçay, Henri LETOURNEAU

Etat-Civil 2023

Il nous est agréable, et nous avons même la grande joie de vous informer qu'en 2023, notre commune n'a aucun décès à déplorer et que, par contre, elle a enregistré quatre naissances.

NAISSANCES :

-Ksawery REPKA-BOHRINGER le 8 février (8, lotissement Les Vignes)

-Rose CHARLON le 6 mai (5, Imbry)

-Zoé CAILLAT le 31 mai (3, route de Vierzon)

- Léna Beurier Franchet, le 17 décembre (22, Le Bois d'Olivet)

BAPTEME REPUBLICAIN :

Emile FERRANDIZ-JEHANNE le 23 septembre



MARIAGE :

Grénawelle CAILLAUD et Etienne ULMANN le 29 juillet (4, lotissement Les Vignes)



ARRIVEES :

Famille Parsy au 3, lotissement Les Plantes du Bourg

Famille PAVALUC au 28, Bois d'Olivet

Famille TETENOIRE au 11, Bois d'Olivet

Famille GORON au 8, lotissement Les Vignes

DEPARTS :

Famille TASHGIMOUT au 28, Bois d'Olivet

Famille BOHRINGER-REPKA au 8, lotissement Les Vignes

L'ECOLE

Cette année, le thème sur lequel nous travaillons à l'école est : L'environnement. Nous avons ramassé les déchets, le 22 septembre aux alentours de l'école. Nous avons bien aimé, car c'était une bonne action. En ramassant les déchets de la commune, nous avons, à notre échelle, participé à la sauvegarde de notre planète. Nous avons aussi eu une intervention sur le tri des déchets le 25 septembre avec Thomas, l'animateur développement durable de la communauté de communes. Cette intervention nous a permis de connaître les différentes poubelles et de savoir où mettre chaque déchet. Toujours en lien avec ce thème, nous sommes allés visiter l'exposition : Eau, l'expo au muséum de Bourges le 17 novembre. De plus, pour prendre soin d'un autre environnement et découvrir d'autres paysages, nous partons en classe transplantée, à la Tranche-sur-Mer, du 15 au 17 avril.



L'histoire de nos communes

Le 10 novembre dernier, nous sommes allés visiter l'exposition sur la ligne de démarcation, à Saint-Georges-sur-la-Prée. Nous avons appris plein de choses comme : les Allemands ont envahi la France pendant la Seconde Guerre mondiale, il y avait une zone libre et une zone occupée et certaines personnes, les passeurs, risquaient leur vie pour faire passer des gens entre les deux zones.

Ceci s'est passé juste à côté de chez nous !



La bibliothèque

Chaque jeudi, nous allons une demi-heure à la bibliothèque de Dampierre-en-Graçay. Nous pouvons emprunter un livre, une bande dessinée, un manga, et même un CD et le lire ou l'écouter à la maison. M. DELATTRE et M. PERROT nous accueillent à la bibliothèque et nous pouvons ainsi découvrir plein de livres et enrichir nos lectures !





Vendredi 15 décembre,

tous les élèves du RPI Dampierre/St Georges, ont fêté Noël. Les deux municipalités, aidées de l'association des parents d'élèves et de l'association du restaurant scolaire,

ont organisé une fête de Noël pour les 65 élèves que compte le RPI. Au programme, photo individuelle avec le Père Noël sur la place de la Mairie de Saint Georges ; plus tard, vers 15h, un spectacle de cirque interprété par la cirque Paradisia de Genouilly a été offert aux enfants dans la salle Jean Ferrat ; s'en est suivi un goûter géré et organisé par le restaurant scolaire de Saint Georges à l'école de Saint Georges ; puis, vers 17h, les enfants ont offert, à leurs parents, un petit concert de chants de Noël qu'ils ont appris avec leurs maîtresses ; pour clôturer cette journée, le père Noël a fait son apparition à la salle des fêtes pour distribuer des cadeaux et des ballotins de friandises à chacun des enfants. La soirée s'est poursuivie autour d'un petit marché de Noël avec vente de vin chaud, de chocolat chaud, de biscuits de Noël confectionnés par les parents d'élèves, de marrons chauds et d'une grande Tombola. Tous les bénéfices seront intégralement reversés à la coopérative scolaire des deux écoles pour financer une partie du voyage pédagogique qui aura lieu du 14 au 17 avril 2024 à la Franche-sur-Mer.

Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine pour de nombreuses autres surprises de Noël à Dampierre-en-Graçay le vendredi 13 décembre 2024.



L'Association EHEO Berry Limousin « Enfants Handicapés Espoir Ostéopathie »

Cela fait maintenant quatre ans que la commune de Dampierre-en-Graçay accueille l'association EHEO. La municipalité, a voté lors d'un conseil municipal, la poursuite des soins dispensés aux enfants en situation de handicap du Cher et de l'Indre dans la salle des fêtes de la Forgeresse. C'est un petit cadeau fait à cette association œuvrant depuis plusieurs années auprès de ces enfants de 0 à 18 ans.

Les familles adhèrent à l'association et leurs enfants peuvent ainsi bénéficier des soins des ostéopathes bénévoles une fois par mois. Ils travaillent à 4, 6 ou 8 mains sur un même enfant. Cela permet de débloquer certaines problématiques. Les enfants se sentent mieux, plus sereins.

Des moments de convivialité et de partage ont lieu un samedi par mois à la Forgeresse. Des jeux, des goûters et des discussions ont lieu autour des difficultés, des angoisses mais aussi des réussites de ces magnifiques enfants, ces « super héros » qui se battent quotidiennement.

De futurs ostéopathes bénévoles peuvent joindre Claudia Mauco au 06.25.25.43.17. N'hésitez pas à donner un peu de votre temps.

L'association tient à remercier Dampierre-en-Graçay et ses habitants pour leur généreuse participation à leur action et souhaite une très belle année 2024 remplie de bonheur, de joie et de santé pour tous.



L'Association des parents d'élèves du RPI : APE TOURNIQUET

Cela fait maintenant quatre ans que l'Association des parents d'élèves œuvre au sein des deux communes de notre RPI afin de financer activités, matériels pédagogiques et sorties scolaires.

Cette année 2023 a encore été riche en projets.

L'année a commencé par la vente des galettes des rois en partenariat avec le boulanger de Méreau, ensuite, une randonnée a été organisée avec l'aide d'un habitant St Georgeois dans la campagne en mars, puis à Pâques, associée à l'Association orléanaise Initiatives et ses chocolats du cœur, une vente de chocolats de Pâques a été organisée. Les parents étaient également présents aux Olympiades de St Georges-sur-la-Prée où ils y ont confectionné et vendu des gâteaux au mois de mai. De plus, la vente de gâteaux St Michel pour les goûters des enfants et d'étiquettes pour préparer l'étiquetage de leurs vêtements a été organisée. L'APE était présente aux deux manifestations de la « Ville à joie » qui se sont tenues en juillet et août à Dampierre et l'année scolaire s'est terminée par une grande fête aux Marnières où les enfants ont offert à leurs parents et aux villageois présents un joli concert à travers le monde. Suite à cet intermède musical, une kermesse avec jeux, barbe à papa, château gonflable géant et barbecue ont été proposés. Toutes ces actions permettent chaque année d'offrir aux enfants des activités et sorties et cette année tous les élèves du RPI ont pu aller gratuitement visiter et faire des activités au château de Guedelon dans l'Yonne.

Cette année encore, les parents d'élèves vont se mobiliser pour permettre de financer une partie du voyage pédagogique de trois jours en Vendée en avril 2024. C'est pourquoi, une grande partie de ces actions menées vont être reconduites.

Cette nouvelle année scolaire a commencé par l'organisation d'une Fromagée le soir de la fête des associations à St Georges en septembre dernier. Les enfants ont de nouveau vendu les chocolats du cœur mais pour les fêtes de Noël cette fois-ci et les parents ont vendu des tickets de Tombola et ont confectionné leurs fameux sablés de Noël vendus lors de la fête de Noël des enfants du RPI organisée par les deux municipalités, le vendredi 15 décembre.

Le 29 septembre dernier, l'association a tenu son assemblée générale annuelle pour faire le bilan de toutes les actions menées et il est très positif. Nous remercions toutes les personnes qui ont œuvré auprès de nous cette année. Suite à ce bilan, il a été décidé de continuer nos actions et par la même d'élire le bureau. Ainsi, Mme Rousseau, habitante de Dampierre, a accepté d'entamer une deuxième année à la présidence de l'association, Monsieur Hamed, habitant de St Georges, a été réélu secrétaire pour la quatrième année, et Mme Macsay, après trois ans de bons et loyaux services a souhaité laisser sa place de Trésorière, c'est ainsi que Mme Lenoël, habitante de Dampierre, est devenue notre nouvelle Trésorière.

Un grand merci à tous et une très belle année 2024 !





Programme de l'APE pour l'année 2024

2 février : confection et vente de crêpes
dans les deux écoles à 16h30

7 avril : Grand Loto
dans la salle Jean Ferrat de St Georges

14 avril : Randonnée des écoliers
et vente de boudin noir artisanal

Mai : vente de gâteaux maisons et sucreries
aux olympiades de St Georges

21 Juin : la Kermesse des écoles qui chantent
à Saint Georges

Décembre : confection et vente des sablés de Noël
à Dampierre



Dampierre en Berry et d'Ailleurs

Cette année, l'assemblée générale de la Fédération nationale des Dampierre de France a eu lieu à Provins en Seine-et-Marne le premier week-end de septembre. Ce fut l'occasion de découvrir cette jolie cité médiévale et surtout de retrouver nos cousins Dampierrois.



Au programme, balade en petit train touristique et visite guidée de la ville, spectacles de rapaces et de chevaliers.

Le point fort du week-end restera le Banquet des Troubadours qui nous a permis de déguster un repas médiéval ponctué d'animations, de danses, jongleries, acrobaties et cracheurs de feu.

Enfin, lors de l'assemblée générale, nos amis de Dampierre du Jura nous ont présenté le programme du prochain rassemblement qui se tiendra les 7 & 8 septembre 2024. Une délégation de notre village se fera une joie d'y participer.

Nous vous souhaitons une belle année 2024 de bonheur et de partage.



Le Banquet des Troubadours



DÉTENTE ET LOISIRS



Une fois de plus nous voilà à la veille d'une nouvelle année.

Au cours de cette année 2023, pour animer Dampierre, nous avons organisé les manifestations suivantes :

- Randonnée du lundi de Pâques, nous avons accueilli 175 participants qui ont bénéficié d'une météo très clémente.
- Fin juin, remise des caulettes et clés USB aux 11 élèves du RPI Dampierre/St Georges entrant en 6^{ème}.



- Le 23 juillet, brocante ; nombre de chineurs ont pu déambuler dans le Bourg et les 75 exposants sont partis satisfaits de leur journée.

-Le 16 septembre, circuit découverte.
Cette année nous avons visité Vatan. La fabrique de pantoufles du Berry nous a ouvert ses portes et nous avons pu bénéficier d'une démonstration de leur savoir-faire.



- Nous nous sommes dirigés ensuite à Guilly au musée des travaux publics, seul et unique de ce type en France, où nous avons été pris en charge par un guide qui nous a exposé l'historique du site et de l'ensemble des activités concernées par tout le matériel utilisé au cours des 2 derniers siècles. Puis nous avons pris la direction de l'exploitation de la Marzan qui est spécialisée dans la production de porcs Bio. Nous nous sommes promenés dans le parc où sont aménagés des espaces accueillant les truies et leurs portées. Entre la tétée et le bain de boue les petits cochons s'en donnaient à cœur joie en « jouant au loup ».



Comme de coutume, la journée s'est achevée par le repas champêtre et les résultats du quizz.

- Dimanche 10 décembre, entre les averses du samedi et celles du dimanche après-midi, 150 randonneurs ont arpenté les 3 parcours proposés.



- Nos activités nous ont permis de faire un don de 500 € à la coopérative scolaire.

Vous trouverez en annexe le calendrier de nos festivités.

Dans l'attente de nous revoir, nous vous présentons **tous nos vœux de santé, réussite et bonheur pour cette nouvelle année.**



DAMPIERRE EN GRACAY

Association Détente et Loisirs

2024

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

Assemblée générale : 2 février

- Lundi 1^{er} avril : RANDO DE PÂQUES
-
- Dimanche 21 juillet : 33^{ème} BROCANTE
-
- Samedi 21 septembre : 17^{ème} CIRCUIT DÉCOUVERTE
-
- Samedi 16 novembre : DÎNER SPECTACLE
-
- Dimanche 8 décembre : RANDO DE NOËL
-

55 Ans et plus

Notre assemblée générale a été retardée et n'a eu lieu que le 8 mars 2023.

Nous nous réunissons :

-Pour des après-midi festifs avec jeux de cartes, petit goûter, tous les deuxièmes mercredi du mois.

-le 12 avril : pâté de Pâques et tartelettes aux fruits.

-le 13 décembre : bûche de Noël et chocolats.

-Pour des repas :

-le 17 mai, nous avons dégusté la très bonne paëlla préparée par Gérard De La Flor, et au dessert, de délicieuses tartes au caramel faites par Solange Diepvens.



-le 13 septembre, ce fut la fromagée.

Notre cotisation annuelle de 12 € reste inchangée.

Notre effectif est actuellement de 17 inscrits.

Notre club accueillera avec plaisir tout nouvel adhérent.



ASSOCIATION SAINT SYMPHORIEN

49 rue du Bas-Bourg 18310 GENOUILLY
saint-symphorien.genouilly@laposte.net

Chers amis,

Les travaux de restauration immobilière de notre patrimoine, en l'espèce l'église Saint Symphorien, ont débuté le 23 octobre. Ils devraient durer environ 6 mois.

La mairie vient également de donner son accord aux restauratrices pour le retable central et les deux tableaux qui devraient être décrochés dans le courant du prochain trimestre. Il faut compter plusieurs mois pour leur redonner leur aspect d'origine. Quant au retable, les travaux ne commenceront au plus tôt que début août. Peut-être sera-t-il nécessaire de procéder à son démontage (partiel ou total en fonction de son état).

Genouillois et Genouilloises, Dampierrois et Dampierroises montrons notre attachement à notre patrimoine, à son entretien et à sa valorisation. Car il concourt à l'identité de nos territoires et à la beauté de nos paysages. En prendre soin c'est prendre soin de notre identité culturelle.

Nous faisons appel à vous parce que la sauvegarde du patrimoine est l'affaire de tous. **Votre soutien financier est indispensable** pour aider l'association Saint Symphorien et la Mairie à financer ces travaux. Merci à cette dernière d'avoir procédé au lancement de cette campagne de restauration. Merci aussi à ceux qui ont déjà contribué. Merci enfin à ceux qui souhaitent également participer. Pour cela, des bons de souscription auprès de la Fondation du Patrimoine sont à votre disposition à la Mairie et à la bibliothèque.

Tout don fera l'objet d'un reçu fiscal. La Fondation du Patrimoine à laquelle nous avons fait appel apportera sa contribution financière à la collecte en fonction de votre propre contribution aussi modeste soit elle.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous rendre sur le site internet de la Fondation :

www.fondation-patrimoine.org/85111

Ou **Fondation du Patrimoine - église de Genouilly**

Ou flasher le QR code figurant sur le bon de souscription et sur les affiches.

Vous pouvez aussi, si vous le souhaitez, faire un don à l'association Saint Symphorien qui lui aussi sera consacré à cette œuvre de restauration. Pour rester informé, adhérer à notre association.

Comptant sur votre soutien sans faille, nous vous souhaitons une bonne fin d'année et une bonne année 2024.

Bruno GUENY
Président

Site : <https://saint-symphorien-genouilly.asso-web.com>
Page Facebook : *Association-Saint-Symphorien-Genouilly*

ENFOUISSEMENT DES LIGNES ELECTRIQUES ET TELEPHONIQUES

Comme vous avez pu le constater, la société AEB est à l'œuvre depuis le début septembre : elle creuse des tranchées, sur les trottoirs dans la mesure du possible et, dans quelques cas, sur la chaussée quand il n'y a pas moyen de faire autrement ; elle installe des coffrets pour les habitations et pour l'éclairage public.

Lorsque cette tranche de travaux sera terminée, la même entreprise édifiera des mâts et des lanternes d'éclairage public.

L'ensemble de ces travaux débordera largement sur l'année 2024.

Il conviendra également de refaire le revêtement des trottoirs et de la chaussée. Nous espérons que vous n'êtes pas trop gênés dans vos déplacements par ces travaux.

L'aspect de notre centre bourg se trouvera sensiblement amélioré, les fils aériens ayant disparu et les lanternes donnant une touche agréable.

Je vous rappelle que cette première tranche concerne 330 mètres de réseau, sur les routes de Nohant, de Graçay, de Vierzon et de Genouilly.

Nous espérons réaliser ensuite une deuxième tranche de 290 mètres allant du chemin des Varennes au lotissement des Plantes du bourg.

Le cout total de la première tranche sera finalement de 31 750 € à la charge de la commune au lieu des 58 000 € annoncés dans le bulletin municipal 2023.





LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE



Notre bibliothèque municipale est toujours ouverte au public le lundi de 17h30 à 18h30 sauf jours fériés et vacances.

Elle est toujours gratuite et chacun peut s'y inscrire, même pour emprunter de temps en temps seulement un livre, une BD ou un CD de chansons.

Il ne faut pas hésiter à y envoyer vos enfants, que nous pourrions aider dans leurs choix.

Cette année, nous avons intégré une centaine de nouveaux livres récents donnés par des habitants, romans, histoire, et documents divers.

Par ailleurs, la médiathèque départementale est venue le 26 septembre procéder à l'échange de livres selon notre sélection : nous avons ainsi échangé 321 livres, dont toutes les BD jeunes, tous les livres J pour jeunes ainsi que tous les romans R et RX (policiers).

Il y a donc eu un grand renouvellement de notre bibliothèque, et nous espérons y recevoir davantage d'habitants.

D'autre part, nos élèves fréquentent aussi la bibliothèque le jeudi en début d'après-midi, accompagnés de leur directrice, Madame Lucas, et sont très heureux d'y trouver de nouveaux documents.

Rejoignez-nous !

Bonne lecture !

**Syndicat Intercommunal
d'Alimentation
en Eau Potable
des Communes de**

DAMPIERRE EN GRACAY
GENOUILLY
ST GEORGES SUR LA PREE



Mairie, 49 rue du Bas-Bourg 18310 GENOUILLY
Téléphone: 02 48 52 23 64
Courriel : siaep.genouilly.cher@wanadoo.fr

Jours et heures d'ouverture au public :

Lundi—Mardi—Jeudi—Vendredi :
8H30 à 12H00 - 14h00 à 17H00
Mercredi : 8H30 à 12H00

Le Président : M. J. Perrot

Les Vice-président.e.s : Mme B. Boisseau, M. J.-L. Aubret

Les Membres du Comité Syndical : Mmes D. Clochard, M. Delesgues, B. Taupin ; Mrs J.-F. Le Jossec, F. Le Jossec, P. Baert, O. Charron, J.-M. Duguet

Le Personnel : Martine, Arlette

Vous souhaitez
Leurs Meilleurs Vœux
Pour l'année 2024

NUMERO D'URGENCE SAUR

A contacter en dehors des heures
d'ouverture du secrétariat du syndicat

05 87 23 10 09

Donner les informations suivantes :
SIAEP de Genouilly, Département du Cher,
Prestation de service.



RETROSPECTIVE DE L'ANNEE 2023

Les marchés publics :

➤ Les Périmètres de Protection du captage du Saint Sylvain : le Comité Syndical a continué de travailler sur la mise en place des prescriptions inscrites sur l'Arrêté Préfectoral 2016-1-0079 de Déclaration d'Utilité Publique de ce captage et la sécurisation de toutes les installations.

➤ Le Plan Interne de Crise et Plan d'Alerte et d'Intervention : ce plan a pour objectifs de définir le niveau des besoins de la population en fonction de la vulnérabilité de ces personnes et de différents degrés de défaillances des installations d'eau potable ; d'éviter la coupure d'alimentation en eau des réseaux d'adduction ; de préciser les mesures à mettre en place avant, pendant et après la crise.

Il est donc essentiel de réfléchir localement et en amont aux crises possibles, afin de limiter les dysfonctionnements et retards rencontrés lorsqu'une situation d'urgence n'est pas préparée.

Le plan est en cours de rédaction avec l'aide du Bureau d'Etudes EAUXILIUM. Une commission d'Elus se réunira prochainement pour finaliser les informations à indiquer dans ce plan afin de le personnaliser.

Loi NOTRe—Nouvelle Organisation Territoriale de la République—du 7 août 2015 :

La Loi NOTRe confie aux Communautés de Communes de nouvelles compétences.

Le transfert obligatoire à la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry des compétences eau et assainissement est programmé pour le 1er Janvier 2025.

Une convention, regroupant tous les syndicats et communes gérant l'eau et l'assainissement sur le territoire de la CDC Vierzon Sologne Berry, a été signée au mois de juin 2023.

Notre syndicat travaille depuis 2022 sur le transfert à la CDC de la compétence eau du syndicat.

Les travaux :

Grâce à notre vigilance et à l'appui de notre prestataire de services Saur et malgré la sécheresse et les périodes de canicules de cet été, nous avons pu sans problème alimenter tous les abonnés du syndicat.

Nous avons eu peu de fuites sur le réseau d'eau potable cette année mais qui ont été prises en compte avec réactivité de notre part.

Merci de nous faire part de toute présence d'eau inhabituelle dans les fossés ou sur un terrain afin que nous puissions faire intervenir rapidement notre prestataire de services SAUR.

Toutefois, il arrive que ça ne se passe pas toujours comme on voudrait, mais soyez sûr que nous mettons tout en oeuvre pour remédier à ces problèmes.

Le Personnel du syndicat :

Au mois de septembre, Martine, notre Secrétaire, est revenue à temps complet.

Nous avons reconduit le contrat à durée déterminée d'Arlette, notre Agent d'Accueil, pour lui permettre en parallèle de son travail au syndicat, de préparer et de passer dans de bonnes conditions le concours d'entrée dans la Fonction Publique Territoriale.

Le Président Jacques PERROT

L'HIVER ARRIVE PROTEGEZ VOTRE COMPTEUR D'EAU POTABLE DU GEL



Réglementation :

Votre compteur d'eau potable est la propriété du syndicat et placé sous votre responsabilité.

Il vous incombe d'en assurer la protection.

Ainsi, la réparation d'un compteur gelé sera toujours effectuée à vos frais.

N'oubliez pas que tout dysfonctionnement peut se répercuter sur votre facture d'eau potable.

Seuls les techniciens de notre prestataire SAUR ont le droit de manipuler le compteur.

Quelques conseils pour protéger vos installations avant que « le froid polaire ne s'installe » :

Le gel de vos canalisations peut entraîner des coupures d'eau, des fuites importantes ainsi que des dégâts matériels.

Pour protéger votre compteur, utilisez des plaques de polystyrène ou une housse de protection pour compteur (également antichoc).



Ne pas envelopper le compteur avec de la laine de verre ou de roche, des journaux ou de la paille qui retiennent l'humidité et gèlent, le remède serait pire que le mal.

Vos canalisations ont droit à toute votre attention :

Vulnérables, elles doivent également faire l'objet d'une protection systématique contre le froid, particulièrement si elles sont placées dans des pièces non chauffées telles qu'une cave, un grenier ou un garage.

Entourer tous les tuyaux d'une gaine isolante, ainsi que ceux situés à l'entrée et à la sortie de votre compteur.

Si le froid persiste, nous vous conseillons de laisser couler un mince filet d'eau pour empêcher le gel de s'installer (à n'utiliser que sur une courte période).

Pour l'intérieur de la maison programmez votre chauffage en hors gel.

Vos installations ont gelé, que faire ?

Sachez que le dégel peut lui aussi provoquer des dégâts avec un risque de rupture des canalisations et donc de fuites d'eau importantes.

Le gel se constate par un simple manque d'eau.

=> Coupez l'eau pour éviter toute inondation au moment du dégel.

=> Dégelez votre installation : un sèche cheveux suffit, armez-vous de patience.

=> N'utilisez jamais une flamme.

En cas d'absence prolongée n'oubliez

=> Vidangez votre installation.

Pas de vidanger votre installation.

Détectez et réparez les fuites car elles peuvent vous coûter très cher.

Le fuites sont la première cause de gaspillage. Elles sont faciles à détecter lorsqu'elles se produisent sur un robinet, une chasse d'eau, un ballon d'eau chaude, un joint défectueux.

Détectez les fuites cachées à l'aide de votre compteur.

=> Fermez tous les robinets et vérifiez qu'aucun appareil électro-ménager consommateur d'eau n'est en marche.

=> Relevez les chiffres sur fond rouge, de votre compteur, ils représentent les litres.

=> Attendez 2 heures au minimum sans faire couler d'eau.

=> Relevez à nouveau les chiffres sur fond rouge de votre compteur.

=> Si les chiffres sont identiques, aucune consommation n'a été enregistrée.

Votre réseau est bien étanche.

=> S'ils ont changé : il y a probablement une fuite. N'hésitez pas à faire appel à un plombier si vous doutez de l'origine de la fuite ou si vous ne l'avez pas trouvée.





ZONE DE DISTRIBUTION : S.AEP DE GENOUILLY

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2022 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	<p>A Eau de bonne qualité</p> <p>B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées</p> <p>C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation</p> <p>D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation</p>

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 9 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 169 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU																		
<p>Votre réseau est alimenté par les captages : LES SCEPS N°3 (ENTRÉE USINE), ST SYLVAÏN. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente 1523 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « SIAEP DE GENOUILLY ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « SIAEP DE GENOUILLY ».</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>BACTÉRIOLOGIE</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</td> <td>Nombre de prélèvements : 25 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2020, 2021, 2022</td> <td></td> </tr> <tr> <th>NITRATES</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</td> <td>Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 1,55 mg/L Valeur maxi : 1,6 mg/L</td> <td></td> </tr> <tr> <th>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</td> <td>Nombre de prélèvements : 1 Nombre de mesures : 177 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 microgramme/L</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité	Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 25 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2020, 2021, 2022		NITRATES	A	Très bonne qualité	Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 1,55 mg/L Valeur maxi : 1,6 mg/L		PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité	Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 1 Nombre de mesures : 177 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 microgramme/L	
BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité																	
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 25 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2020, 2021, 2022																		
NITRATES	A	Très bonne qualité																	
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 1,55 mg/L Valeur maxi : 1,6 mg/L																		
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité																	
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 1 Nombre de mesures : 177 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 microgramme/L																		

Quelques conseils	
<p>ABSENCE</p>  <p>Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</p>	
<p>GOÛT-COULEUR</p>  <p>Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.</p>	
<p>CHLORE</p>  <p>Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.</p>	
<p>FLUOR</p>  <p>Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.</p>	

Pour aller plus loin	
	<p>Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr</p>

Émis le 23/05/2023

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. La fréquence de ce contrôle dépend de la population desservie et des volumes d'eau produits.

PROJETS DE DEVELOPPEMENT D'ENERGIES NOUVELLES

Selon la demande du ministère de l'Environnement, les communes doivent inciter à l'implantation de nouvelles sources d'énergies renouvelables sur leur territoire.

Deux projets sont en cours d'étude sur notre commune :

-- Le projet éolien de la Vergère, mené par VENSOLAIR, doit comporter quatre machines de 4,8 MW maximum, près de deux fois plus performantes que les parcs d'Imbry et du Bois d'Olivet : une éolienne sur chacune des communes de Dampierre, St-Hilaire-de-Court, St-Georges-sur-la-Prée et Massay, d'une hauteur de 185,5 mètres en bout de pales. Le dossier est bien avancé et la mise en service de ce parc est prévue pour 2027-2028.

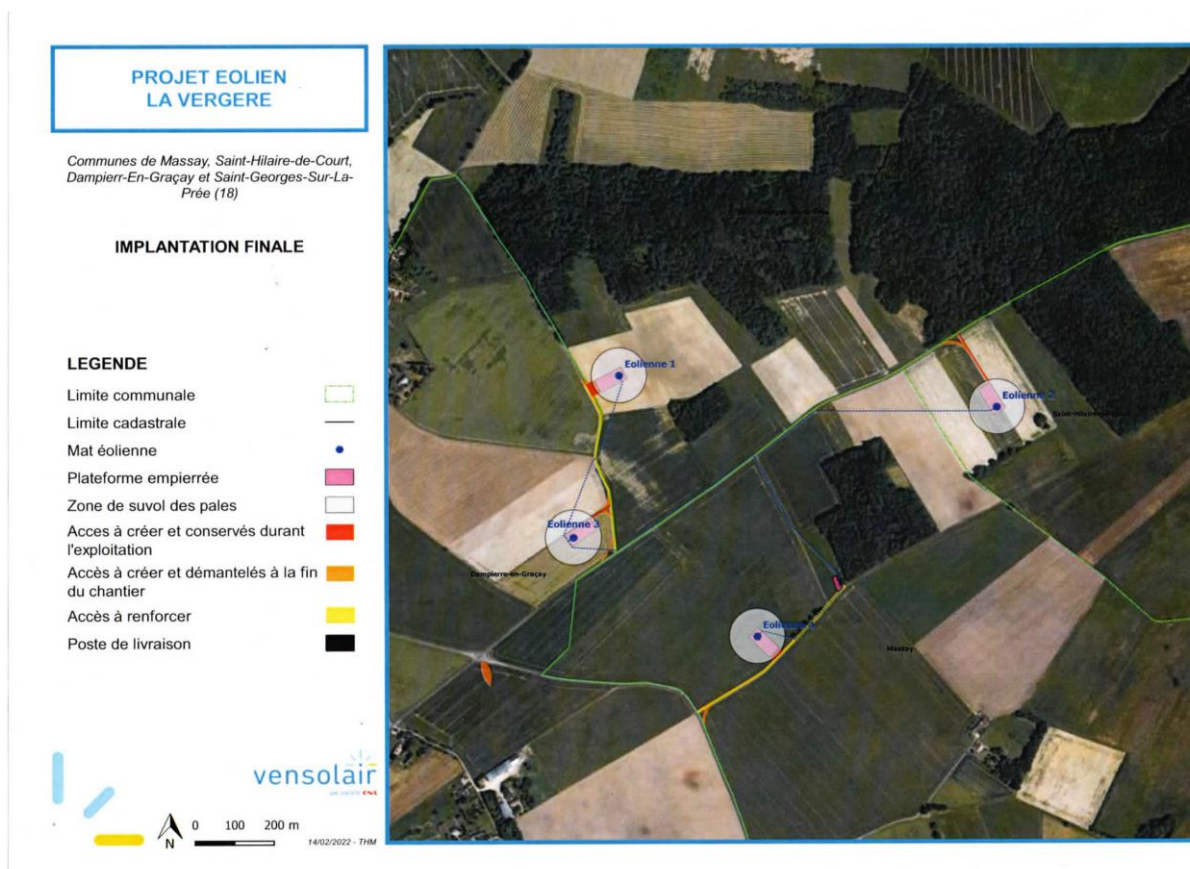
Il s'agit d'un apport financier important pour notre commune.

-- Le projet photovoltaïque, présenté par deux propriétaires fonciers, un habitant de Dampierre et un habitant de St-Georges-sur-la-Prée. Il s'agit d'une installation importante, implantée à cheval sur les deux communes, et s'étalant sur 40 hectares dont 5 sur la commune de Dampierre.

Il s'agit d'une installation d'une puissance de l'ordre de 40 MW, « agrivoltaïque », avec pâturage de moutons, afin de transformer une exploitation céréalière en agriculture de conservation.

L'électricité produite sera destinée intégralement à la vente sur le réseau.

Des inventaires faune, flore et habitat vont s'étaler sur l'année 2024.



PROJET DE TERRAIN MULTISPORTS AUX MARNIERES

Les jeux Olympiques de Paris 2024 suscitent beaucoup d'enthousiasme.

L'Etat a, en particulier, lancé un projet intitulé « 5000 terrains de sports » à réaliser en 2023 ou 2024 dans les communes modestes afin de favoriser la pratique sportive.

Notre conseil municipal a saisi la balle au rebond pour se placer sur les rangs dans la perspective de ce que l'on appelle un « City stade » aux Marnières.

Nous n'avons pas la prétention de former des champions olympiques, faute de temps, mais nous espérons que les jeunes de la commune profiteront de cet équipement.

Une entreprise spécialisée dans ce genre de travaux, Adeno-Sports de Méry-sur-Cher, qui a construit le City stade de Saint-Georges, nous propose un devis de 105475 €.

Si notre dossier est retenu, nous pouvons espérer une subvention de 50% de l'Agence Nationale du Sport ou directement de l'Etat.

La Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry nous a voté une aide de 16230 €.

Le département sera également sollicité.



ARTIFICIALISATION DES SOLS

C'est là une expression dont on parle beaucoup dans les médias et qui déclenche la fureur des élus, ruraux en particulier.

Cela se résume par un sigle à la mode, ZAN, c'est-à-dire Zéro Artificialisation Nette. Ce qui veut dire qu'en 2050, nos modestes communes n'auront plus le droit d'utiliser des terrains pour construire des habitations ou des bâtiments à usage économique.

D'ici là, il ne faudra pas construire, dans la période 2021-2031, plus de la moitié des terrains construits lors des 10 années précédentes.

Autrement dit, ceux qui auront beaucoup construit pourront encore construire plus que ceux qui auront peu construit. C'est une prime aux mauvais élèves.

Tout cela pour ne pas consommer des espaces au détriment des zones agricoles et naturelles, alors que nos villages consomment bien peu d'espace vis-à-vis des grandes villes.

On veut enfermer les ruraux dans un corset alors que la qualité de vie à la campagne est bien meilleure et plus recherchée que dans les métropoles.

Il y a aussi des objectifs de logements à construire : 830 dans la Communauté pour la période 2021-2031 comme pour 2011-2021, et 7 logements pour Dampierre.

On prévoit 15 logements par hectare (666 m² chacun), soit 0,4 ha constructible dans les « dents creuses », alors que celles-ci disposent de 2,77 ha de terrains.

Autrement dit, on ne pourrait plus construire à l'extérieur de l'agglomération (on ne pourrait plus l'étendre).

On nous a cependant concédé une « faveur » : chaque commune rurale pourra finalement utiliser un hectare de terrains pour construire.

AMENAGEMENT ESPACE PUBLIC

La Commune envisageait d'aménager et de végétaliser l'espace public du bourg.

Il a ainsi été prévu :

1/ - la réfection du sol avec décaissage et apport de sable compacté permettant d'éviter poussière en été et boue en hiver, avec deux lignes de pavés pour délimiter le chemin d'accès à la mairie.

2/ - la plantation de huit nouveaux arbres afin d'apporter de l'ombre, l'espace étant très exposé au soleil, dont trois sur une large bande enherbée le long du mur nord-est, quatre autres à l'entrée de la cour et l'accès à la mairie, et un dernier à port colonnaire

3/ - un carré potager pour les enfants, qui permettra au printemps, de semer quelques graines et peut-être quelques fleurs

4/ - un garde-corps devant le bâtiment principal, dans le respect des normes de sécurité.

Une bonne partie de ces travaux a été réalisée.

Le devis des travaux a été validé en conseil municipal pour un montant de 29.909 € hors taxes, financé :

- à hauteur de 50% par la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux)
- à hauteur de 20% par la Région
- à hauteur de 10% par le Département

Ce qui laisse 20% à la charge de la Commune.

Cet espace public sera ainsi valorisé et accueillant tant pour les enfants de l'école, que pour toutes les manifestations locales organisées dans le bourg.



LE BATIMENT MAIRIE-ECOLE

Comme tous l'ont constaté, le bâtiment mairie-école a subi un ravalement de façade complet, couleur blanc-cassé, qui change de l'ancien enduit gris, visible sur la photo ci-dessous.



L'intérieur de l'école, initialement vert clair, a été repeint par notre agent d'entretien pendant les vacances scolaires. Le choix des couleurs a été établi par notre nouvelle directrice, Clara LUCAS, notre secrétaire de mairie Nadège RIHT et notre employée ménage-cantine-garderie Bettina Beaulande. Le résultat de ces murs bicolores nous semble très judicieux.



LOTISSEMENT "Les Plantes du bourg"

Pour le lotissement des Plantes du Bourg, plusieurs ventes ont eu lieu soit :

1/ Les lots 1 et 2, vendus respectivement en 2018 et 2021.

2/ Les lots 3 et 6, vendus début 2023.

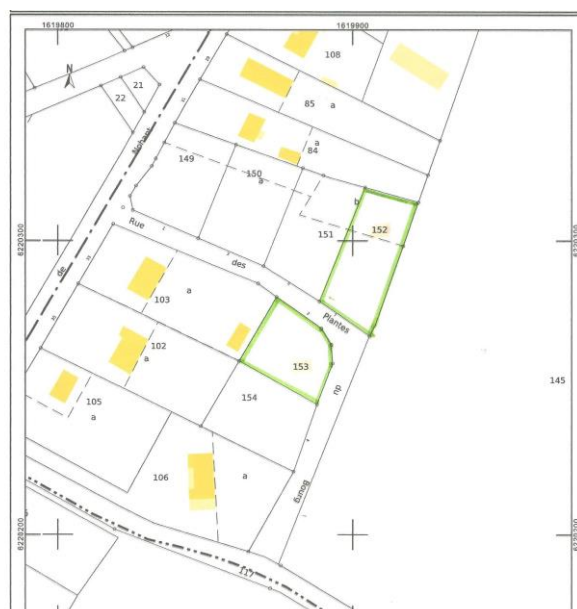
Deux parcelles seraient libres à la vente, soit :

- la parcelle ZC 152 constituant le lot 4 pour une surface de 806 m²

- la parcelle ZC 153 constituant le lot 5 pour une surface de 650 m²

Une de ces parcelles est réservée à une personne qui serait intéressée pour construire sur l'un d'entre eux.

En cas de désistement de sa part, il restera deux terrains à vendre.

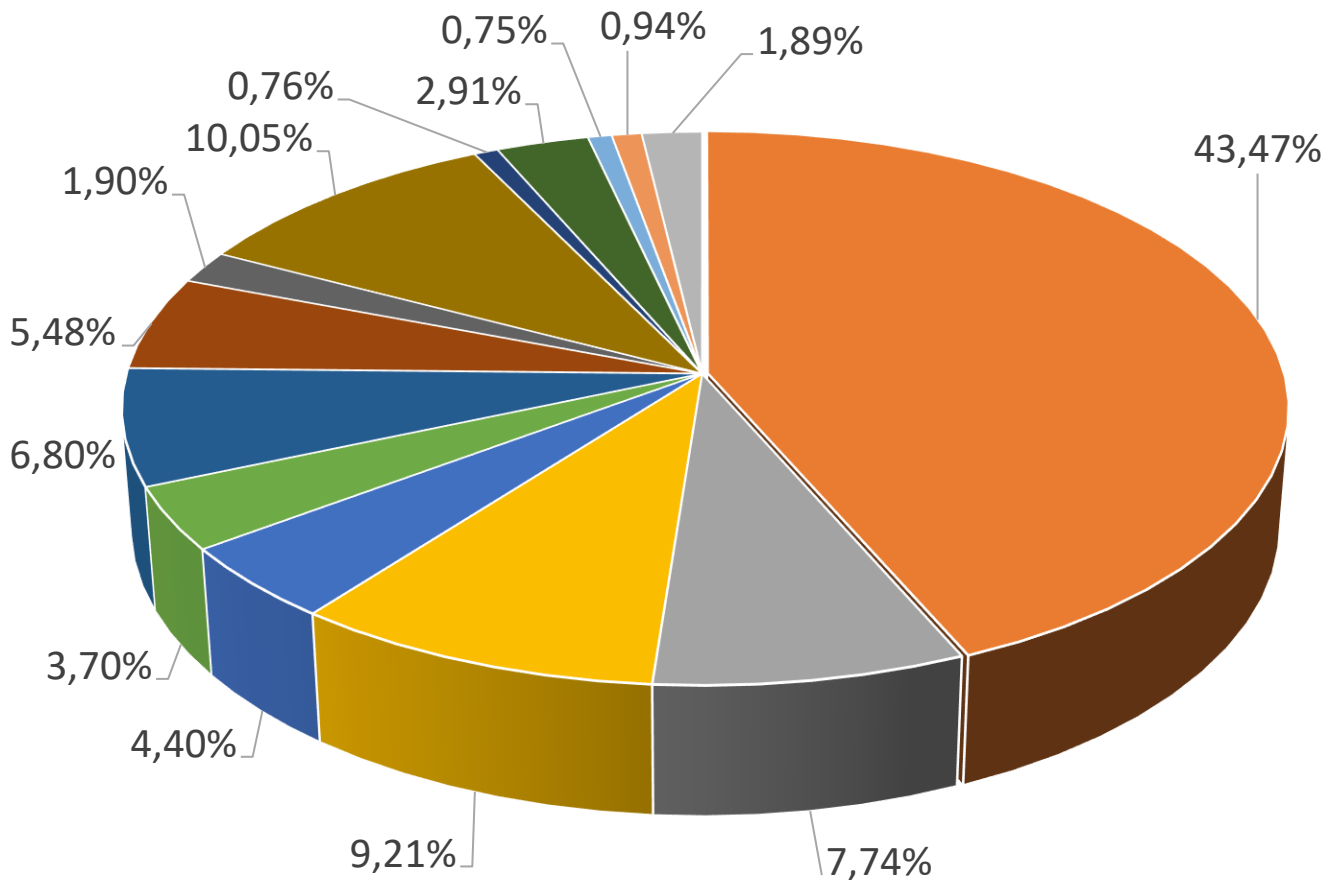


Fibre optique

La pose et la mise en service de la fibre optique, est en cours pour les habitants de la Mornerterie, Tronçay et La Gauchère, la mise en service est prévue courant 2024.



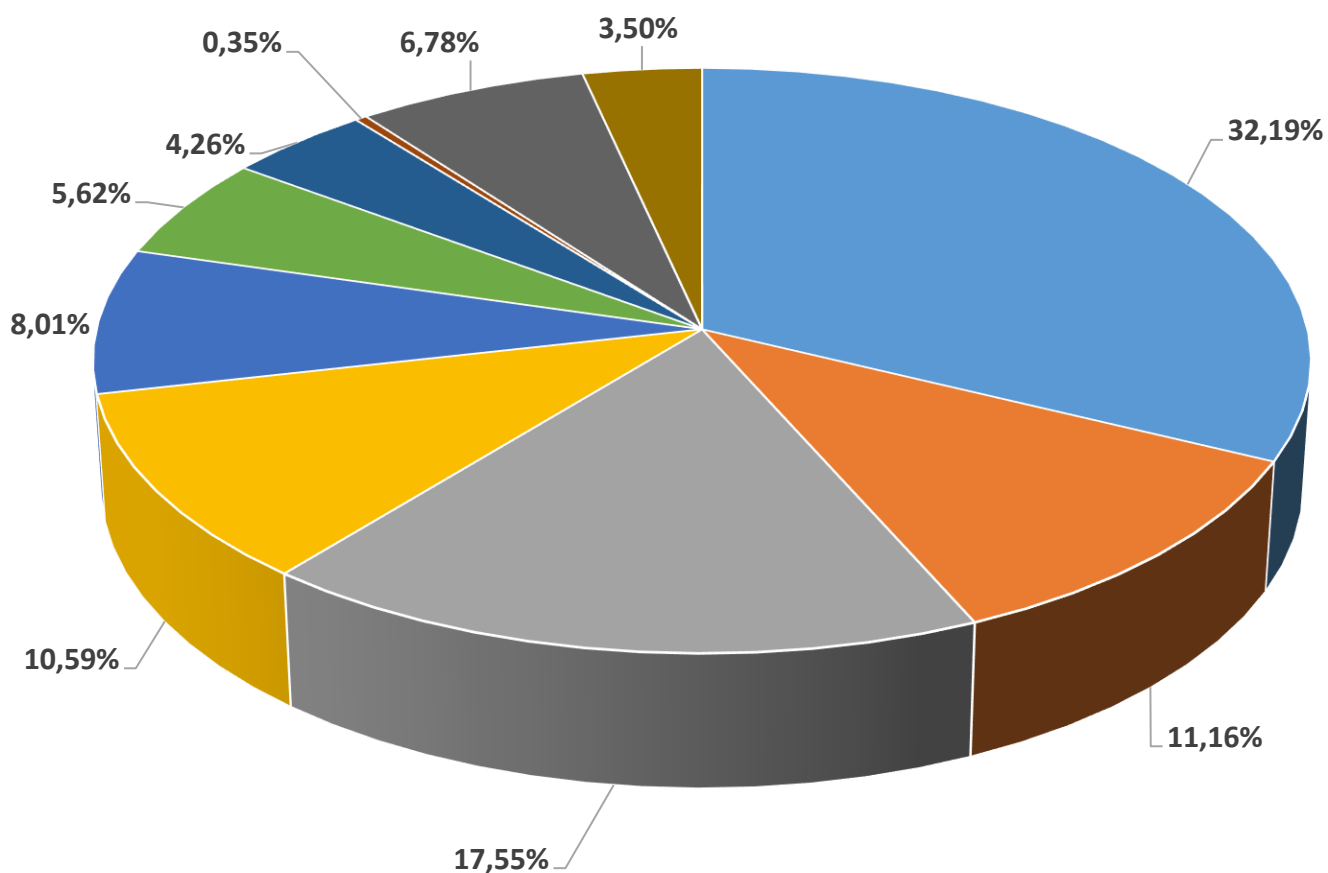
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 254 229€



- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT
- 1- Charges de personnel et frais assimilés 43,47%
- 2 - Energie (eau-gaz-electricité-carburants) 7,74%
- 3 -Travaux(lignes électriques-entretien-réparation-maintenance) 9,21%
- 4 - Fournitures (mairie-cantine) 4,40%
- 5 - Communication (télécom-affranchissement) 3,70%
- 6 - Ecole (fournitures scolaires, repas de cantine) 6,80%
- 7 - Assurances-Fonds de garantie 5,48%
- 8 - Fetes et cérémonies (dont illuminations de Noël) 1,90%
- 9 - Indemnités des élus 10,05%
- 10 - CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) 0,76%
- 11 - Subventions à d'autres budgets communaux (assainissement et lotissement) 2,91%
- 12 - Diverses contributions (Syndicat de transport scolaire, Syndicat D'énergie) 0,75%
- 13 - Frais financiers (intérêts d'emprunt) 0,94%
- 14 - Versements à la Communauté de Communes 1,89%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

254 229€



- 1- Taxes foncières et d'habitation (impôts locaux) 32,19%
- 2 - DGF (Dotation Global de Fonctionnement) 11,16%
- 3 - Autres dotations de l'Etat 17,55%
- 4 - Remboursement sur rémunération du personnel 10,59%
- 5 - Versements du département 8,01%
- 6 - Excédent de fonctionnement 5,62%
- 7 - Remboursement de frais scolaires (parents) 4,26%
- 8 - Revenus des immeubles (salle des fêtes) 0,35%
- 9 - Apport des sites éoliens 6,78%
- 10 - Participation de la communauté de communes (mise à disposition de services communaux) 3,50%

INVESTISSEMENT

a. Dépenses d'investissement 70 279,70 €

1- Travaux espace public (cour d'école)	30 000 €
2- Travaux ravalement bâtiment mairie-école	11 400 €
3- Enfouissement de réseaux électriques	15 800 €
4- Participation à la réfection de routes communales	2520 €
5- -Frais financiers (remboursement de capital)	1500 €
6- Déficit de l'année précédente	6433.57 €
7- Disponibilités (capacité d'investissement supplémentaire)	29.840 €

b. Recettes d'investissement 70 279.70 €

1- Emprunt	90 000 €
2- Excédent de fonctionnement capitalisé	6433.57 €
3- Taxes d'aménagement des particuliers	1000 €

BUDGET ASSAINISSEMENT

1- Fonctionnement 40 359.37 €

a) Dépenses de fonctionnement.

• Station d'épuration : travaux et frais divers	4359.37 €
• Subventions à des particuliers pour travaux	2100 €
• Frais financiers (intérêts d'emprunt)	14900 €
• Amortissements	19000 €

b) Recettes de fonctionnement

• Redevances d'assainissement collectif des particuliers	20000€
• Subventions	9000 €
• Opérations d'ordre de transfert entre sections	11081 €
• Excédent de l'année précédente	278.37 €

2- Investissement 70279.70 €

a) Dépenses

Frais financiers (remboursement de capital)	13000 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	11081 €
Disponibilités (capacités d'investissement supplémentaire)	46198.70 €

b) Recettes

Excédent d'exploitation des années précédentes	51279.70 €
Amortissements	19000 €

BUDGET LOTISSEMENT

1) FONCTIONNEMENT : dépenses et recettes équilibrées à **128 235,50 €**

2) INVESTISSEMENT :

- Dépenses : **112 935,46 €**
- Recettes : **125 995,50 € en suréquilibre**

FETE "VILLE A JOIE"

Le PETR (Pôle d'équilibre territorial et rural) et la Communauté de Communes Vierzon Sologne, ont sélectionné notre commune, dans le cadre de la tournée VILLE A JOIE, pour organiser deux journées festives, l'une le 7 juillet et la seconde le 26 août 2023.

L'objectif de cette tournée est de ramener des services (publics, de santé, numériques, etc.), ainsi que des commerces et des animations sur les places des villages du territoire sous la forme de fête de village itinérante, animée par une équipe de quatre jeunes.

Les dampierrois et habitants alentour ont pu profiter, dans le cadre verdoyant et en partie ombragé des Marnières, des services proposés dans différents stands, et des animations (chansons et accordéon par Madame Sylvie FUTRAK, jeux pour les petits, lots pour les grands, bal).

Monsieur Philippe BRANGER et Monsieur le Maire Henri LETOURNEAU ont pu dédicacer leurs ouvrages publiés aux Editions Valmont.

Un point de restauration et une buvette, ont permis au public de prolonger la soirée, avec une paëlla géante, les crêpes de la confrérie "Les Tastesanciaux" de Châtres sur Cher, du boudin, des fromages de ferme, vin de Reuilly, atelier couture, atelier cuisine, et produits locaux.

D'ores et déjà, nous avons postulé pour refaire la tournée VILLE A JOIE pour le mois de juin 2024, et le Président de la Communauté de Communes Vierzon Sologne François DUMON, a demandé au PETR d'accepter notre candidature.

Nous espérons être retenus et ainsi renouveler une nouvelle journée de convivialité l'an prochain.





LES CONSEILS MUNICIPAUX 2023



Le détail des comptes-rendus se trouve sur le site internet de la commune :

www.dampierre-en-gracay.com

Budget : Les comptes administratifs 2022 ont été validés à l'unanimité.

Le budget 2023, préparé en commission, a également été validé à l'unanimité : budget Principal en fonctionnement à 254229,26€, en investissement à 97543,57€ ; budget Assainissement en fonctionnement à 40359,37€, en investissement à 70279,70€ ; budget Lotissement en fonctionnement à 128235,50€, en investissement dépense à 112935,46€ et recette 125995,50€, présenté en sur-équilibre.

Taxes et redevances : Sur la suggestion du Comptable et du fait de l'inflation, une augmentation de la taxe foncière de 2,16 % a été décidée à la majorité, mais reste toutefois très en dessous de la hausse moyenne départementale.

La redevance des eaux assainies a été augmentée de 0,40€ le m³, décision à la majorité.

Travaux effectués en 2023 : Aménagement de l'espace public mairie-école, avec un nouveau revêtement de sol, de nouveaux arbres, une zone enherbée et un carré potager.

Pose de barrières homologuées sur le mur, de part et d'autre de l'escalier.

Ravalement de l'arrière du bâtiment mairie-école.

Enfouissement des lignes électriques et téléphoniques dans la partie centrale du bourg et pose de lampadaires à led.

Changement d'une fenêtre et de son store à l'école.

Peinture intérieure de l'école refaite par l'employé communal.

Un banc remplacé au jardinet de la Fontaine.

Remise en état des 4 panneaux d'affichage par l'employé communal, abrités désormais par des plaques de plexiglas.

Remplacement du fournisseur de gaz par Vitogaz, qui nous a proposé une cuve enterrée, sans frais supplémentaires autres que la mise aux normes du robinet général et du contrôle de l'installation par un plombier indépendant, permettant un gain très substantiel sur les prix du gaz.

Neutralisation de l'ancienne fosse d'eaux usées du lotissement des vignes : vidange et remplissage de béton.

Remise en état du défibrillateur de la commune faite en juillet.

Acquisition et mise en place d'un range-vélos à destination des enfants qui partent en car scolaire.

Acquisition d'un nouveau four électrique plus performant pour la cantine scolaire.

Emprunt pour l'ensemble des travaux: nous empruntons 90 000€ sur 30 ans au taux fixe de 3,38 %

Projets de travaux pour 2024 : Terrain multisports aux Marnières, en cours d'étude : nous attendons de connaître toutes les subventions allouées.

Eclairage du kiosque des Marnières et alentours.

Deuxième tranche d'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques , du chemin des Varennes au lotissement des Plantes du Bourg.

Réfection du revêtement de la route du Carroir Farineau sur 270 + 172 mètres.

Réfection de l'enduit du grand mur de la cour, de la même teinte que le bâtiment mairie-école.

Recensement : résultat : Au moment du recensement début 2023, Dampierre comptait 252 habitants. (248 en 2017).

Animations « la Ville à Joie » : proposées par le Département (PETR), les 7 juillet et 26 août aux Marnières ; une troupe itinérante, exposants et services publics y ont participé, ainsi que des associations ou personnes locales. Animation musicale de qualité, repas et boissons à la hauteur ! Ces deux événements très réussis nous ont poussé à candidater pour 2024.

Vente de lots au lotissement : Il reste deux lots dont un est réservé.

Extinction de l'éclairage public communal et départemental : la communauté de commune a imposé une extinction de 23 heures à 5 heures.

Remplacement des autres lampes d'éclairage public par des leds : la commune finance 50 % et le SDE 50 % sur les routes départementales, et la CdC sur les routes communales, sur la base de 10 à 15 lampes par an.

La Communauté de Communes : le transfert des compétences de l'eau et de l'assainissement se fera en 2025. Le dossier du PLUIH est toujours en cours.

Ecole : Arrivée de notre nouvelle directrice , Madame Clara LUCAS, qui doit gérer les CE2, CM1 et CM2 du fait de la nette augmentation d'élèves du RPI.

Evolution du prix des repas de la cantine scolaire du fait de la hausse des prix d'achat : la maison de retraite de Graçay les facture maintenant 4,85€ depuis la rentrée 2023 ; nous n'avons augmenté que de 0,20€, soit 3,80€ pour les parents, tout le reste étant à la charge de la commune. Possibilité de revoir ce prix en début de 2024 si nécessaire.



LA COMMUNE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON- SOLOGNE-BERRY

La Communauté Vierzon-Sologne-Berry, qui comprend 16 communes, gère ou finance certains équipements de nos communes.

-Elle consacre chaque année plusieurs centaines de milliers d'euros à la réfection des routes communales au moyen d'enrobé. Il en coûte à la commune un fonds de concours de 20% du coût (3 011,80 € en 2023).

-Elle prend en charge une partie de la tonte des accotements communaux (3 010 € en 2023)

-Elle gère l'entretien des Marnières : fauchage et réparations.

-Elle participe à hauteur de 17 000 € à la première tranche d'enfouissement des lignes électriques dans le centre bourg.

-Le Conseil communautaire a voté 16 230 € d'aide à la réalisation du terrain multisports pour 2024.

-A partir de 2026, l'eau potable et l'assainissement eaux usées seront de compétence communautaire.

A Vierzon, les bâtiments de la Société Française ont fait l'objet d'une belle et grandiose rénovation et abritent plusieurs institutions :

-**Le campus connecté** fonctionne depuis 2020 et permet à des étudiants de reprendre leurs études après avoir été obligés, pour une raison ou pour une autre, de les interrompre. Ce sont des études à distance, en relation avec des professeurs de différents organismes.

74 étudiants ont déjà été accueillis ; le taux de réussite est de 70%.

Il n'existe que 6 centres de ce genre dans la région Centre-Val de Loire.

-**Le B3 village by CA** a pour objet de favoriser l'innovation technologique : ils sont au nombre de 11 innovateurs qui feront bénéficier des entreprises de leurs inventions.

Il a été lancé par 3 actionnaires : le Crédit Agricole, Éric Larchevêque et la Communauté de Communes.

-**Une antenne du CNAM** de Paris (Centre National des Arts et Métiers) fonctionne à Vierzon.

-Enfin, l'école d'informatique **Algo Sup** a élu domicile dans ces bâtiments après avoir fonctionné dans le Parc Technologique de Sologne.

REPAS DES ANCIENS

En ce dimanche 3 décembre, 27 convives se sont réunis dans une joyeuse ambiance à la salle des fêtes La Forgeresse.

C'était le repas des Anciens 2023.

Un bon repas était servi, comme d'habitude, par le Café des Sports de Rouvres-les-Bois.

L'animation musicale était assurée, comme d'habitude, par la chanteuse-accordéoniste Sylvie Futrak, une habituée de Dampierre, qui avait déjà animé notre fête *Ville à Joie* cet été.

L'atmosphère était festive : on a mangé, on a bu (modérément), on a ri, on a discuté (oh ! combien !), on a dansé.

Le conseiller départemental Jean-Pierre Charles, un habitué lui aussi, était présent, ainsi que sa mère, âgée de 91 ans : c'était la doyenne de la journée.

Le maire et le conseiller ont pris la parole, comme de coutume.

Les participants affichaient 65 ans ou plus au compteur, plus les 3 employés municipaux qui étaient invités.

Les 70 ans et plus qui n'étaient pas présents recevront un colis, porté par les membres du CCAS. Cela fera 19 colis et les 2 personnes de la commune qui sont hébergées en maison de retraite recevront une boîte de chocolats.



Le Tri des Déchets

AU 1^{ER} JANVIER 2024, JE TRIE MES BIODÉCHETS

J'ACCEPTÉ

LES DÉCHETS DE MA CUISINE
Épluchures, coquilles d'œufs, marcs de café, sachets de thé, filtres en papier, fruits et légumes abîmés, restes de repas d'origine végétale (riz, pâtes, pain ...), les pelures d'agrumes (citrons, oranges ...).

LES DÉCHETS DE MA MAISON
Mouchoirs en papier, essuie-tout, cendres froides, sciures, copeaux, plantes d'intérieur ...

LES DÉCHETS DE MON JARDIN EN PETITE QUANTITÉ
Feuilles, fleurs fanées, fanes de légumes, mauvaises herbes ...

JE NE DIGÈRE PAS ⚠️
Les os, noyaux, restes de viande ou poisson, coquilles d'huîtres et de moules, litières souillées, poussières d'aspirateur, gravats, terre, cailloux, charbon de barbecue, pots de fleurs, journaux-magazines.

**vierzon
sologne
berry**
communauté de communes

Vous pouvez récupérer des composteurs en vous adressant au service environnement de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry au 02.48.71.35.78

TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

100% des emballages en plastique
Bouteille d'eau, bouteille de soda, bouteille d'eau gazeuse, bouteille de jus de fruit, bidon de lessive, bouteille d'huile type coza transparente, bouteille d'huile opaque type fiture, petit contenant à sucettes, flacon shampoing, petit flacon gel douche, tube de dentifrice, pots de yaourt, sachet, barquette en polystyrène, boîtes...

100% des emballages métalliques
Bouteille sirop, désodorisant, conserve, boîte à thé, canette, barquette en alu, capsule café, rouleaualu, tubetypemayonnais, plaquette médicaments...

100% des emballages en carton et papier
Brique jus de fruit, brique soupe, brique lait, briquette jus de fruit, paquet de lessive, paquet de céréales, journaux, magazines, paquet de riz, paquet de gâteau...

INUTILE DE LAVER LES EMBALLAGES, IL SUFFIT DE LES VIDER !

DANS LES SACS, BACS, COLONNES ENTERRÉES ET AÉRIENNES



EN CAS DE QUESTIONS, CONTACTEZ LES AMBASSADEURS DU TRI
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
2 rue Blanche Baron, 18100 VIERZON
Tél : 02 48 71 35 78 - Mail : ambassadeur.tri@cc-vierzon.fr
www.cc-vierzon.fr



ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

- lingettes,
- couches bébé,
- déchets alimentaires non compostables (viandes et poissons),
- verre brisé,
- vaisselle cassée,
- etc.

Tout ce qui ne peut pas être trié. Cette liste n'est pas exhaustive.

LE MEILLEUR DÉCHET EST CELUI QUE L'ON NE PRODUIT PAS

ORDURES MÉNAGÈRES



EN CAS DE QUESTIONS, CONTACTEZ LES AMBASSADEURS DU TRI
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
2 rue Blanche Baron, 18100 VIERZON
Tél : 02 48 71 35 78 - Mail : ambassadeur.tri@cc-vierzon.fr
www.cc-vierzon.fr



LE TRI MALIN

LES BOUCHONS
Bouchons plastiques : Les bouchons de produits chimiques, de sécurité et de médicaments sont refusés. Pour l'association « Les bouchons d'apaisement », acquisition de matériel pour bouchons et opérations humanitaires.
Bouchons liège : Collecte des bouchons en liège et en Tuba liège. Pour l'association « Les bouchons de liège au cœur de la Sologne » après traitement en sac-mâch, balle de 5kg net, tableau d'affichage.

PROGRAMME DE RECYCLAGE SIGNAL
Les brosses à dents en plastique et les tubes de dentifrice souples de toutes les marques.

LES RADIOGRAPHIES
Collecte uniquement des supports argentiques, sans les enveloppes ni les comptes rendus.

LES INSTRUMENTS D'ÉCRITURE
Acceptés : stylos bille, marqueurs, porte-mines, correcteurs, stylos plumes, cartouches. Refusés : règles, colle, gomme, crayons à papier.

Le personnel Communal



Nadège, Etienne et Bettina

Meilleurs Voeux 2024

